ILE-DE-FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

ACTUALITÉS

COVID-19

Connaitre les aides disponibles p.10

ACTUALITÉS

Région îledeFrance

ÎLE-DE-FRANCE

La région tournée vers la filière p.14

FORMATIONS

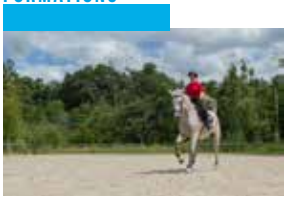

FORMATIONS

Formations continues & Officiels de compétition p.20

LES INFOS DU CREIF

NOVEMBRE 2020

www.cheval-iledefrance.com

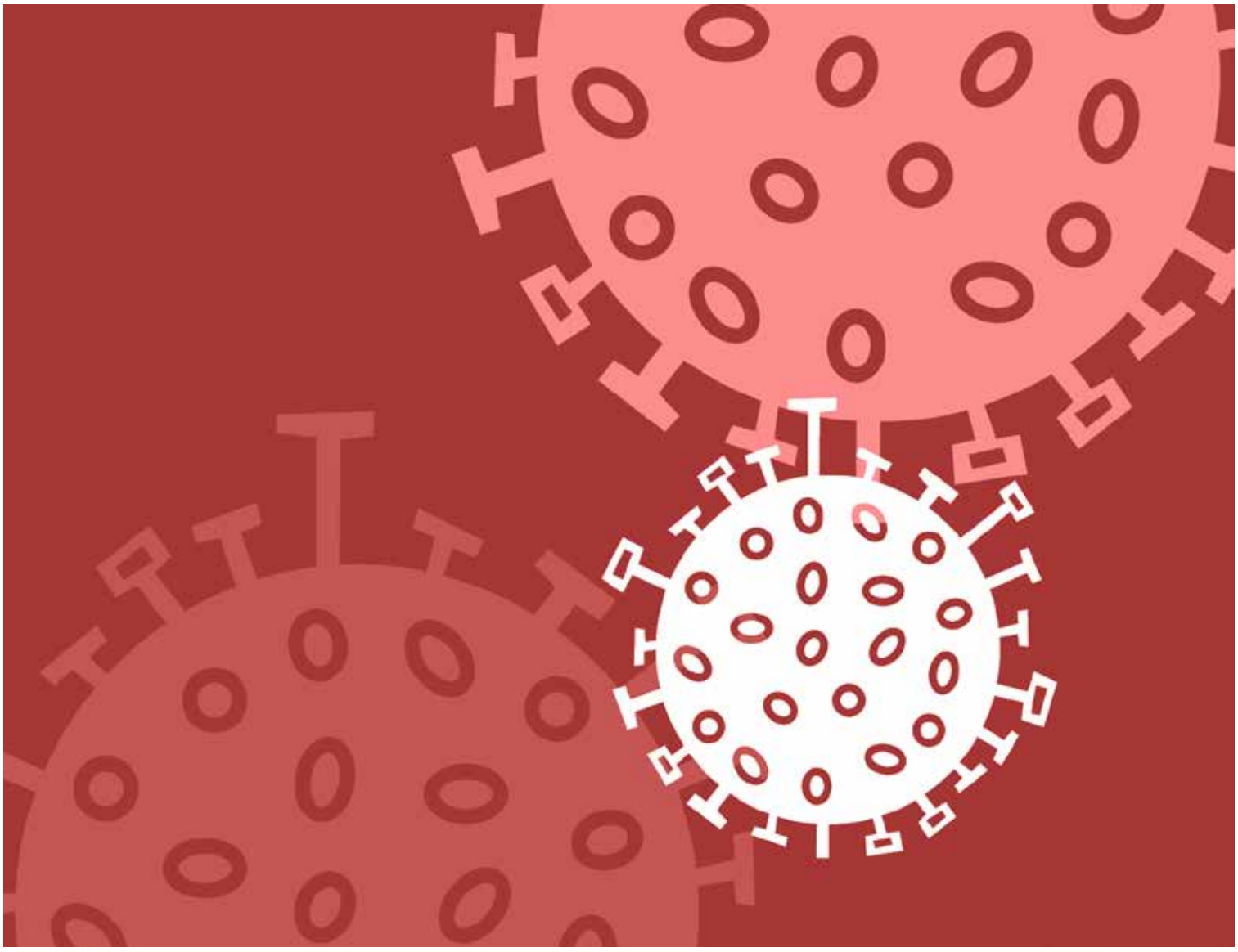

ÉDITION SPÉCIALE COVID 19

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU CREIF

Lundi 14 décembre à 15h en visioconférence

Tout sur le CREIF : www.cheval-iledefrance.com

Retrouvez les anciens numéros du CREIF en cliquant ici.

Le journal officiel du CREIF a été édité par le Comité Régional d'Equitation d'Ile-de-France.

Directeur de la publication :
Emmanuel Feltesse

Directrice adjointe :
Florence Ciucci

Rédactrice en chef :
Anaïs Alazard

Les actualités des départements sont transmises directement par les CDE.

Création, maquette et mise en page :
Anchor Equitation
01 44 38 80 22
www.anchor-equitation.fr

Chères dirigeantes, chers dirigeants,

Emmanuel Feltesse
Président du CREIF

Convaincre qu'il faut nous permettre de **retravailler** !

Nos établissements traversent de nouveau une épreuve alors même que nos efforts collectifs et notre plan de relance inédit de rentrée, associant le Comité régional et les 8 comités départementaux, avait permis de créer une dynamique sans précédent dans nos clubs en cette rentrée.

Si la protection sanitaire doit rester une priorité, cette seconde fermeture vient une nouvelle fois affaiblir la situation économique déjà précaire de nos structures.

Avant même les premières annonces gouvernementales, Serge Lecomte et moi-même avons saisi les autorités pour les sensibiliser sur la gestion du bien être animal dans nos établissements.

Associant la mobilisation du Comité régional, de la Fédération, des Comités départementaux et de nombreux dirigeants, nous avons réussi à obtenir une première dérogation au titre de la gestion sanitaire des équidés. Cette dérogation temporaire a été entérinée sur le plan national par la mise en place du protocole de la Fédération qui nous permet d'accueillir dans nos structures nos propriétaires et des cavaliers pour venir assurer la sortie quotidienne des équidés.

Malgré toutes les difficultés, on retiendra que l'équitation a été entendue par les autorités dans sa spécificité ! Je tenais ici à remercier particulièrement le soutien de nos élus locaux qui ont relayé notre message auprès des ministères.

J'en appelle à vous tous ! Nos efforts ne doivent pas fléchir.

Il nous faut maintenant obtenir la réouverture classique de nos établissements et nous mobiliser pour obtenir sur le plan économique que les pouvoirs publics prennent en compte dans les aides notre double peine : l'arrêt des activités et le maintien des charges liées à notre cavalerie.

Merci à Valérie Pécresse, Présidente de la Région, Alexandra Dublanche, Vice-présidente et Patrick Karam, Vice-président.

Nous sommes déjà au travail avec la Région Ile-de-France, qui apporte sans relâche son soutien à la filière équestre francilienne. Nous allons saisir l'ensemble des collectivités locales pour trouver des solutions aux problèmes économiques immédiats. Les aides de l'Etat peuvent d'ores et déjà être mobilisées. Vous en trouverez le détail des modalités dans ce numéro spécial.

Le collectif nous permettra d'affronter ces difficultés.

Moment fort de notre vie régionale, notre assemblée générale devra se dérouler cette année par visio conférence pour des raisons sanitaires. Elle se déroulera le lundi 14 décembre 2020 : n'oubliez pas de voter par internet.

Les tables rondes initiées par Département et les flash infos du vendredi sont autant de rendez-vous que nous privilégions pour échanger avec vous d'ici là sur tous les sujets liés à la crise et à la gestion de vos établissements.

Toutes les équipes du CREIF sont mobilisées pour agir et vous soutenir !

Prenez soin de vous et de vos proches, bon courage à toutes et à tous, soyons forts ensembles.

Emmanuel Feltesse

ACCÉDEZ DIRECTEMENT AU SUJET DE VOTRE CHOIX EN CLIQUANT SUR LES NUMÉROS DE PAGES

SOMMAIRE

RETOUR SUR LES ACTIONS DU CREIF PAGE 06

METTRE À PROFIT LE CONFINEMENT PAGE 08

CONNAÎTRE LES AIDES DISPONIBLES PAGE 10

OPÉRATION CAVALIER SOLIDAIRE PAGE 12

S'INFORMER AVEC... PAGE 13

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE À VOS CÔTÉS PAGE 14

PROLONGATION DE LA SAISIE DES DUCS PAGE 16

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PAGE 16

DEVENEZ ÉQUITANT RÉFÉRENT PAGE 19

SALON DU CHEVAL DIGITAL PAGE 20

FORMATIONS PAGE 22

CONFINEMENT

LE CREIF MOBILISÉ POUR LES CLUBS

Lancement du plan de réaction – Stade Comme en mars dernier, le Président de la République a prononcé le confinement sur l'ensemble du territoire, cependant la situation actuelle est bien différente de celle rencontrée alors par les centres équestres. Les actions conjuguées de la FFE, des CRE et des CDE ont permis l'instauration d'un protocole sanitaire donnant accès aux écuries à une partie des cavaliers, allégeant ainsi la charge des professionnels et participant au bien-être des équidés.

UN CRE PROACTIF DÈS LE PREMIER JOUR

Avant même l'allocution du Président de la République, le Président de la FFE Serge Lecomte et Emmanuel Feltesse, Président du CREIF, unissaient leur voix dans un communiqué pour interpeller les autorités sur les spécificités de l'équitation. Le premier confinement avait mis à mal toute la filière et revivre une situation similaire aurait signifié la fermeture de structures et la mise en danger de chevaux et poneys.

Ce communiqué a été vu par plus de 740 000 personnes sur la page Facebook du CREIF et a ouvert le dialogue avec les parlementaires franciliens, auxquels il avait également été envoyé ce même jour du 28 octobre. Dès le lendemain, le CREIF le faisait parvenir aux Préfets d'Ile-de-France.

Télécharger le communiqué du 28 octobre

DES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES OBTENUES AUPRÈS DES PRÉFECTURES FRANCILIENNES

Si, dès le 29 octobre, le Ministre de l'Agriculture communiquait sur l'accès des propriétaires à leurs équidés, la situation demeurait difficile pour les centres équestres et leur cavalerie d'enseignement. En parallèle de l'annonce du Ministre de l'Agriculture, Emmanuel Feltesse saisissait les Préfets sur cette question en demandant l'accès aux écuries à une partie de la population cavalière au nom du bien-être équin.

Télécharger le courrier aux Préfets du 29 octobre

Dès le lendemain, les équipes du CREIF et des CDE ont de nouveau pris contact avec les Préfectures par téléphone et par mail, visant en particulier l'accès aux écuries pour les cavaliers de club. Cette seconde mobilisation a débouché sur l'obtention d'une dérogation temporaire dans les départements du 77, 78 et 92. Une première dont l'annonce le 31 octobre a apporté à tous l'espoir de voir cette mesure adoptée à l'échelle nationale. Fort de cette première victoire, le CREIF a immédiatement communiqué cette information auprès des Préfectures n'ayant pas apporté de réponse à la sollicitation précédente.

Télécharger le courrier aux Préfets du 30 octobre

Dans les jours suivants, la totalité des Préfets franciliens, à l'exception de celui de Paris, auront accordé cette dérogation temporaire aux centres équestres.

Télécharger le communiqué du 31 octobre

UN PROTOCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE À L'ÉQUITATION VALIDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

Ces dérogations étaient essentielles mais encore insuffisantes puisque temporaires. La FFE a poursuivi son travail auprès des autorités afin qu'un protocole sanitaire soit instauré sur l'ensemble du territoire français. Après s'être réunis avec Emmanuel Feltesse, Patrick Karam et Alexandra Dublanche, Vice Présidents de la Région Ile-de-France, ont relayé cette demande par un courrier en date du 6 novembre adressé aux Ministres des Sports et de l'Agriculture.

Télécharger le courrier de Patrick Karam et Alexandra Dublanche en date du 6 novembre

Les efforts conjoints de la Région, de la FFE et de ses organes déconcentrés ont permis de faire valider un protocole sanitaire, aujourd'hui en vigueur. Celui-ci garantit l'accès d'une partie des cavaliers de club aux écuries afin que la cavalerie d'enseignement bénéficie de l'activité physique indispensable. Retrouvez l'ensemble des informations sur le protocole sanitaire d'accès aux chevaux de club ci-dessous.

PROTOCOLE SANITAIRE FFE

ACCÈS CHEVAUX & PONEYS DE CLUB

Le mardi 10 novembre 2020, le Gouvernement a validé le protocole proposé par la FFE et soutenu par le CREIF. Celui-ci donne accès aux clubs à un nombre limité de cavaliers dans le but d'assurer la sortie et l'activité physique des chevaux et poneys.

Sensibilisé au bien-être des équidés suite à l'alerte lancée conjointement par le président de la FFE, Serge Lecomte, et le président du CREIF, Emmanuel Feltesse, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a soutenu ce protocole qui est à présent entré en vigueur.

Ainsi, les clubs peuvent désormais faire appel aux cavaliers, dans la limite de 3 par équidé et par jour, pour les aider dans la gestion de leur cavalerie. Dans un souci de traçabilité, les cavaliers doivent être enregistrés sur la plateforme FFE SIF – registre COVID* - par le dirigeant du club. L'accueil des cavaliers doit être organisé conformément au protocole sanitaire communiqué par la FFE.

Télécharger le protocole sanitaire

Télécharger le guide d'utilisation du registre COVID – FFE

METTRE À PROFIT LE CONFINEMENT

RESTONS CONNECTÉS

Nous sommes certes confinés mais restons connectés ! Ce mois-ci, le CREIF a lancé plusieurs opérations à destination des professionnels mais également du grand public et des cavaliers.

LES FLASHS INFO DU CREIF

Chaque vendredi, à 12h30, le CREIF donne rendez-vous en visioconférence aux professionnels de la filière. En 30 à 45 minutes, un intervenant vient apporter son expertise sur un sujet d'actualité.
Les deux premiers numéros étaient consacrés à l'application FFE Connect et à la gestion du personnel en période de crise. Le Flash du 27 novembre portera sur les taux de TVA à connaitre et comment les appliquer.
Le formulaire d'inscription, mis à jour au début de chaque semaine, est disponible ici.

COMME AU CLUB, L'ÉMISSION PENSÉE POUR LES CAVALIERS

Avec ce second confinement, de nombreux cavaliers sont privés de leur passion. Pour palier à ce manque et permettre de continuer d'apprendre en restant chez eux, une nouvelle émission voit le jour.

« Comme au Club » donne l'opportunité aux cavaliers franciliens d'interroger personnellement des professionnels autour d'une thématique donnée. En amont de chaque épisode, l'annonce du sujet sur les

comptes Facebook et Instagram du CREIF est associé à un appel aux questions. Les réponses sont ensuite données dans une vidéo diffusée sur ces mêmes réseaux sociaux.

N'hésitez pas à vous approprier ces vidéos et à les partager à vos cavaliers !

A LA DÉCOUVERTE DU RÔLE DE JUGE CLUB AVEC VISIOFFICIEL

La saison des formations des officiels de compétition est bientôt là et vous pouvez dès à présent consulter le calendrier page 20.

Afin de capter les officiels en devenir, le CREIF innove et propose aux licenciés des visioconférences pour découvrir le rôle de juge club dans les trois disciplines olympiques. Animées par des officiels aguerris, ces sessions sont une parfaite introduction aux formations classiques se tenant à partir de décembre.

3 dates sont programmées, de 17h à 19h :

- Juge CCE (cross) avec Pascal Leborgne le 23 novembre
- Juge de dressage avec Bertrand Hardy le 24 novembre
- Juge de CSO avec Damaris Ismalun le 25 novembre

Profitez-en pour former vos cavaliers !

Inscription en ligne ici

CONNAITRE LES AIDES DISPONIBLES

AIDES FINANCIÈRES

Comme lors du premier confinement, les centres équestres peuvent prétendre à divers dispositifs d'aides.

ACTIVITÉ PARTIELLE

POUR QUI ?

Les établissements équestres franciliens ont connu un fort ralentissement voire un arrêt de leur activité en raison de ce second confinement. Il est possible aux employeurs de placer, s'ils le souhaitent, leurs salariés – dont les apprentis – en activité partielle.

COMMENT ?

1. Vous devez informer vos salariés par écrit (qui ne peuvent pas refuser cette mise au chômage) et votre Comité Social et Economique s'il existe (entreprise de plus de 50 salariés).

2. Effectuez ensuite votre demande en ligne auprès de la DIRECCTE dont vous dépendez. Cette demande peut être effectuée de manière rétroactive, dans un délai de 30 jours à compter de la mise en activité partielle des salariés (site : https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/). Vous pourrez suivre l'évolution de votre demande en ligne. Un retour vous sera fait dans un délai de 15 jours.

3. Vous devez indemniser vos salariés pour les heures non travaillées, à hauteur minimale de 70 % de la rémunération brute horaire antérieure (environ 84 % du salaire net horaire), dans la limite de 4.5 SMIC. L'indemnité doit être au moins égale à 8.03€ net par heure, excepté pour les salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, dont le salaire est inférieur au SMIC. Les heures non travaillées sont la différence entre le nombre d'heures réellement travaillées et la durée contractuelle dans la limite des 35h.
La durée d'indemnisation est au maximum de 6 mois, renouvelable 1 fois.

Cette indemnité est remboursée par la suite. Ce remboursement doit être demandé chaque mois sur l'espace **activitepartielle.emploi.gouv.fr**.

Retrouvez toutes les informations sur l'activité partielle sur le site du service public

FONDS DE SOLIDARITÉ

POUR QUI ?

La fermeture des structures équestres leur confère le droit de bénéficier du fonds de solidarité, dès lors qu'elles remplissent les conditions suivantes :

- L'entreprise ne doit pas se trouver en liquidation judiciaire au 1er mars 2020.
- Elle doit avoir débuté son activité avant le 30 septembre 2020
- Si la société a des salariés, ils ne doivent pas être plus de 50 (si l'entreprise contrôle d'autres sociétés, cette limite s'applique aux salariés de toutes les entreprises
- L'entreprise doit avoir sa résidence fiscale en France.

QUEL MONTANT ?

L'aide sera égale au montant de la perte de chiffre d'affaires entre novembre 2019 et novembre 2020, dans la limite de 10 000 €.

COMMENT ?

1. Vous pourrez effectuer cette demande dans un délai de 2 mois après la fin de la période pour laquelle vous l'effectuer. En d'autres termes, la démarche sera à faire à partir de début décembre et jusqu'au 31 janvier 2021 au plus tard.

2. La demande se fait en ligne, sur le site impots.gouv.fr. Le processus est détaillé dans un document de la Direction générale des Finances publiques, **téléchargeable ici**.

3. Il vous sera demandé de produire les documents suivants :

- Estimation du montant de la perte de chiffre d'affaires
- Coordonnées bancaires
- Déclaration sur l'honneur que l'entreprise remplit les conditions de bénéfice de l'aide, que sa situation fiscale et sociale est régulière et que les informations transmises sont exactes
- Si vous êtes concerné : justificatif des montants de pension de retraite ou d'indemnité journalière de sécurité sociale pour le mois de novembre.

ILE-DE-FRANCE

Fédération Française d'Équitation
Comité Régional d'Équitation

STRUCTURES EN DIFFICULTÉ

Si votre situation est alarmante et que la pérennité de votre établissement est menacée, contactez-nous à l'adresse : creif@cheval-iledefrance.com.

OPÉRATION CAVALIER SOLIDAIRE

LES AIDES

L'opération Cavalier Solidaire, via la plateforme Hello Asso, a été réactivée pour faire face au nouvel arrêt d'activité des clubs.

Les difficultés rencontrées par les structures et centres équestres lors du premier confinement avaient touché les cavaliers et autres amoureux des chevaux, qui s'étaient fortement mobilisés : ainsi, 1 305 972 € avaient été récoltés entre mars et septembre 2020.

Cette seconde opération Cavalier Solidaire affiche toujours ce même objectif de soutien aux clubs. Cependant la forme diffère un peu : les donateurs peuvent désormais faire un don du montant de leur choix, versé dans la semaine au club qu'ils ont désigné. Ils bénéficient pour leur part d'une réduction fiscale suite à leur don.

PARTAGEZ CETTE CAGNOTTE AUPRÈS DE VOS CAVALIERS

S'INFORMER AVEC...

NUMÉROS UTILES

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter :

Le site de la FFE, avec une FAQ complète et mise à jour régulièrement

Le site du GHN qui reprend pour ses adhérents l'actualité en lien avec la crise sanitaire

Le site du CREIF et la page « COVID 19 » dédiée.

CONTACTS

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU-Centre 15.

J'ai des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap.
Vous pouvez vous rendre sur cette page de contact dédiée aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes ou aveugles ouverte 24h/24 et 7j/7.

Attention, cette plateforme d'échange n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Si vous avez les symptômes du Covid-19 : restez à votre domicile, évitez les contacts et contacter votre médecin. Appelez le numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants (114) si les symptômes s'aggravent.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NUMÉROS D'URGENCE ET D'ÉCOUTE :

Violences sur les enfants **119** - https://www.allo119.gouv.fr/
Violences conjugales **3919** - https://arretonslesviolences.gouv.fr
Attention, en cas de danger immédiat contacter le **17**.

(source : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

AU CREIF :

Les mails de l'adresse creif@cheval-iledefrance.com sont toujours consultés.

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE À VOS CÔTÉS

FILIÈRE ÉQUESTRE

La Région Ile-de-France agit tout au long de l'année en faveur de la pratique sportive sur son territoire. Afin d'encourager l'activité physique des franciliens, elle accompagne les sportifs mais également les professionnels du sport en menant et soutenant diverses opérations.

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, Patrick Karam, Vice-Président et Alexandra Dublanche, Vice-Présidente de la région.

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France, et Patrick Karam, Vice-Président, ont notamment apporté un support important à la filière équestre au cours de l'année écoulée.

UNE RÉGION INVESTIE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUITATION

Les valeurs du sport sont multiples : santé physique et mentale, réinsertion, lien social. La Région Ile-de-France est attachée au maillage francilien de clubs sportifs et aux bienfaits qu'il apporte à la population.
A l'été 2019, la Région élargissait aux entreprises privées le dispositif d'aide à la transformation des infrastructures sportives, l'ouvrant par la même à la majorité des centres équestres. Les élus du Conseil Régional ont ainsi offert leur soutien aux centaines de clubs et aux 82 000 licenciés peuplant la Région.

32 établissements ont été aidés avec un peu plus de 2 millions d'euros de subvention attribués. Ce montant a permis aux clubs subventionnés d'investir dans la rénovation ou la création d'équipements sportifs. A la clé, l'amélioration des conditions d'accueil et de pratique des cavaliers, des conditions de travail des salariés et des conditions de vie des équidés.

Dans un même temps, la Région encourage la pratique sportive, notamment avec l'opération Mon Eté Ma Région. L'offre a permis le financement de **1 110 journées de stage** durant les vacances estivales et les vacances de la Toussaint. **484 enfants et adolescents**, éligibles selon des conditions de ressources, ont pu découvrir l'équitation dans les clubs franciliens.

En sus de ces actions, la Région Ile-de-France participe à la vie sportive équestre en soutenant financièrement les formations des officiels de compétition ainsi que les manifestations organisés par le CREIF, à l'image des Championnats Régionaux.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Les spécificités de notre sport sont connues de la Région Ile-de-France, qui apporte une attention toute particulière au bien-être des chevaux et poneys.

La santé et le moral des équidés sont des piliers de l'équitation. C'est pourquoi lorsque, à deux reprises, ceux-ci se sont trouvés menacés, les élus du Conseil Régional ont immédiatement proposé des solutions d'accompagnement.

Durant le premier confinement, nombre de clubs franciliens ont rencontré des difficultés économiques importantes. La crainte de ne pouvoir financer l'alimentation des chevaux et poneys pesait sur beaucoup. Pour la Région Ile-de-France, il était primordial de venir en aide aux dirigeants et à leurs animaux. Face à l'urgence, **une enveloppe de 150 000 € a été allouée à la livraison de fourrage auprès de 62 structures en difficulté, réparties sur l'ensemble du territoire.**

Les équidés se sont à nouveau trouvés sous la menace en été, alors que les cas de mutilation se sont multipliés. Sensible à l'intégrité physique et à la sécurité des animaux, la Région accompagne les écuries franciliennes dans **l'achat d'équipements de vidéosurveillance grâce à une enveloppe de 50 000 €.**

C'est également portés par ce souci du bien-être équin que Patrick Karam et Alexandra Dublanche, Vice Président et Vice Présidente de la Région, ont interpellé la Ministre des Sports, le Ministre de l'Agriculture et le Premier Ministre dans un courrier en date du 3 novembre. Ils appuyaient alors la demande de la FFE et du CREIF d'autoriser une partie des cavaliers de club à se rendre aux écuries afin d'assurer l'activité physique essentielle des équidés.

MERCI !

Emmanuel Feltesse, Président du CREIF et l'ensemble des élus remercient le Conseil Régional d'Ile-de-France, sa Présidente Valérie Pécresse ainsi que son Vice-Président Patrick Karam et sa Vice-Présidente Alexandra Dublanche pour les actions fortes menées en faveur de notre filière.

Région îledeFrance

INFORMATIONS

DUC

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE DUC

Consciente des difficultés que nous rencontrons tous pour se projeter dans le futur, la FFE a choisi de prolonger la période de déclaration de saisie des compétitions pour la saison 2021 (compétitions ayant lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021).

La date de clôture de saisie de DUC est par conséquent repoussée au **30 Novembre 2020** : le CREIF et les 8 CDE franciliens valideront et labeliseront* les concours entre le 1er et 15 Décembre, les DUC étant validées le 16 Décembre 2020.

L'équipe du CREIF demeure à votre disposition en cas de difficulté pour saisir votre DUC. Vous pouvez nous joindre par mail à creif@cheval-iledefrance.com ou bien par téléphone au 01 47 66 10 03.

*Le calendrier prévisionnel des Championnats Régionaux 2021 est disponible sur le site internet du CREIF

AGO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU CREIF
Lundi 14 décembre à 15h en visioconférence

ILE-DE-FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Pour la première fois, l'AGO du CREIF aura lieu en visioconférence le lundi 14 décembre à 15h. Ce choix reflète notre volonté de permettre à tous d'assister à ce temps fort de notre vie associative dans les meilleures conditions. L'absence de réunion physique représente un gain de temps, un gain économique et une sécurité sanitaire en cette période où les professionnels du monde équestre sont particulièrement sollicités.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels sur le site du CREIF. Les codes d'accès à la visioconférence seront publiés sur ce même site.

VOTEZ !

Il vous sera possible de voter exclusivement par internet à partir du **27 novembre à 8h**, et ce jusqu'au **lundi 14 décembre à 14h30**.

ILE-DE-FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Paris, le 26 novembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020
CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation Ile-de-France se tiendra le :

Lundi 14 décembre 2020 à 15h00
En Visio-conférence
Lien de connexion en ligne sur www.cheval-iledefrance.com

Les membres actifs du Comité Régional d'Equitation Ile-de-France au 31 août 2020 pourront voter **exclusivement par internet du vendredi 27 novembre 2020 à 08h00 au lundi 14 décembre 2020 à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

ORDRE DU JOUR :
1. Rapport moral et quitus 2020,
2. Rapports financiers et quitus 2020,
3. Budget prévisionnel 2021,
4. Questions diverses à envoyer par mail à creif@cheval-iledefrance.com

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le CRE Ile-de-France proposera à ses adhérents une retransmission vidéo en direct. Les membres actifs pourront voter par internet jusqu'à 14h30.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Ile-de-France www.cheval-iledefrance.com. Les modalités/identifiants de connexion pour accéder la visio-conférence seront accessibles également sur le site web officiel du CREIF.
Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **mardi 15 décembre 2020 à 08h00 jusqu'au lundi 21 décembre 2020 à 14h30.**
Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **21 décembre 2020 à 11h00** à l'adresse suivante : CRE Ile-de-France, 56 rue des Renaudes, 75017 Paris.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

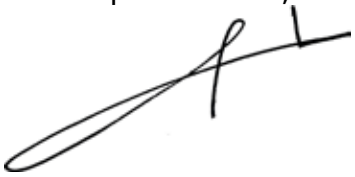

Emmanuel FELTESSE
Président du CRE Ile-de-France

CHAQUE JOUR, CODE SOURCE VOUS RACONTE DES HISTOIRES.

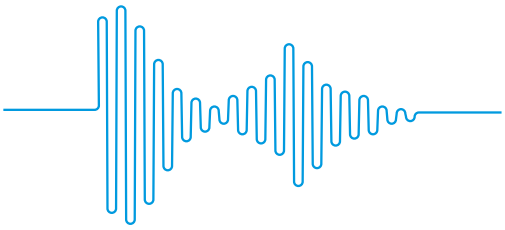

Des histoires dans l'actualité racontées par les journalistes de la rédaction du Parisien. Déjà 6,5 millions d'écoutes depuis la création du podcast Code Source.

LE PODCAST DU PARISIEN DISPONIBLE SUR Spotify DEEZER Apple Podcasts

Le Parisien

#LeParisienAvecVous

CODE SOURCE

ÉQUITANT RÉFÉRENT

GENDARMERIE YVELINES

DEVENEZ RÉFÉRENT AUPRÈS DE LA GENDARMERIE DU 78
APPEL AUX VOLONTAIRES

Dernièrement, des événements à l'image des actes de cruauté sur les équidés ont souligné l'importance du lien entre la Gendarmerie et notre filière.

UN RÉSEAU YVELINOIS D'ÉQUITANTS RÉFÉRENTS : UNE PREMIÈRE NATIONALE

Après être intervenue lors de la réunion de rentrée du CDE 78, la Gendarmerie des Yvelines souhaite aujourd'hui monter un dispositif inédit en France. Afin de prévenir des actes répréhensibles comme la maltraitance des animaux, le travail illégal ou les atteintes aux personnes, la Gendarmerie recherche des dirigeants installés dans les Yvelines acceptant de jouer le rôle de référent pour la filière.

UN RÉFÉRENT CITOYEN

Le principe existe déjà dans beaucoup de communes sous le nom de « Participation citoyenne ». La Gendarmerie des Yvelines veut à présent l'adapter spécifiquement au monde équestre. Les volontaires, en lien avec un gendarme référent (lui-même équitant) par mail, chat ou téléphone, font office de relais entre les autorités et les acteurs de la filière dans le département. Ils diffusent les informations de la Gendarmerie auprès des autres dirigeants et alertent celle-ci de tout fait ou information ayant appelé leur attention.
Cet acte citoyen ne demandera aucun travail de votre part et aidera la Gendarmerie du 78 dans ses actions de prévention.

DEVENEZ RÉFÉRENT POUR LA FILIÈRE !

Si vous êtes installé(e) dans les Yvelines, êtes intéressé(e) par ce dispositif et souhaitez rejoindre cette initiative pionnière en France, écrivez dès à présent à creif@cheval-iledefrance.com. Nous relaierons votre candidature à la gendarmerie des Yvelines !

CHEVAL AU DIGITAL

UN SALON INNOVANT

LA SEMAINE DIGITALE DU CHEVAL
DU 5 AU 13 DÉCEMBRE 2020

La crise sanitaire aura eu raison de nombreux Salons, dont le Salon du Cheval de Paris, événement très attendu des cavaliers. Du 5 au 13 décembre 2020, un événement 100 % équin se tiendra non pas au Parc des Expositions de Villepinte mais sur internet : la Semaine Digitale du Cheval !

UN SALON INÉDIT

Pour la première fois, la filière équine se donne rendez-vous en ligne pour un Salon 2.0 organisé par la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux. Conférences, selleries, événements sportifs retransmis en direct, rencontres, débat, tout sera accessible depuis votre ordinateur ou votre téléphone ! Une expérience unique pour tous les visiteurs de ce 1er salon du cheval virtuel en 3D et interactif.

1 500 000 VISITEURS ATTENDUS

Aucun logiciel à télécharger et du contenu visible partout dans le monde : un concept simple qui permettra aux passionnés de prendre part à cette semaine exceptionnelle. La visite se fera intuitivement et un chat permettra aux internautes d'échanger en direct avec les exposants.

EVÉNEMENTS ET DÉBATS EN DIRECT

Plus de 90 heures de directs seront diffusés sur la chaîne événement. Le programme sera bien rempli avec des retransmissions depuis des terrains de concours, des écuries de champions et des hippodromes.
La chaîne débat permettra quant à elle d'aborder des sujets clés tel que le bien être animal. Le format original vous donnera la possibilité de choisir entre interaction virtuelle et participation physique à des tables rondes organisées sur le territoire.

Pour plus d'information sur cet événement unique, rendez-vous sur sdcheval.fr !

Visitez le Salon Digital du Cheval en exclusivité

DU 5 AU 13
DÉCEMBRE 2020

Mon cheval est mon partenaire

5 > 13 DÉCEMBRE 2020

LA SEMAINE DIGITALE DU Cheval

- Un salon virtuel interactif, en 3D
- 2 chaines web-tv (évènements, conférences et tables rondes)

Retrouvez toutes les informations sur
www.sdcheval.fr

APPRENTISSAGE

ACTIVITÉ PARTIELLE

APPRENTIS ET ACTIVITÉ PARTIELLE

Les salariés en contrat d'apprentissage peuvent être placés en activité partielle.

Retrouvez ici le courrier de l'ARFA relatif à cette question

FORMATION CONTINUE

JOURNÉES DE FORMATION

Des journées de formation professionnelle continue sont organisées gratuitement tout au long de l'année par le CREIF à destination des enseignants, élèves en formation, dirigeants et salariés de structures franciliennes. L'offre évolue tout au long de l'année, n'hésitez pas à consulter régulièrement

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LE CATALOGUE DES FORMATIONS CONTINUES

Développer ses connaissances techniques

FORMATION HUNTER

- **Animée par Ronan Hemon**
- Lundi 7 décembre 2020 – Jablines (77)
- Jeudi 7 janvier 2021 – Etrier de Paris (75)
- Lundi 8 février 2021 – Haras de Jardy (92)

Télécharger le bon d'inscription

Photo © FFE

FORMATION CSO

- **Animée par Jacques Bonnet**
- Lundi 11 janvier 2021 – Ozoir la Ferrière (77)
- Lundi 18 janvier – Ozoir la Ferrière (77)

Télécharger le bon d'inscription

FORMATION CSO

- **Animée par Arnaud Labati**
- Lundi 8 février 2021 – Ozoir la Ferrière (77)
- Lundi 8 mars 2021 – SQY Equitation (78)

Télécharger le bon d'inscription

Photo © PSV

Photo © FFE

FORMATION DRESSAGE

- **Animée par Florence Lenzini**
- Lundi 7 décembre 2020 – SQY Equitation (78)
- Lundi 14 décembre 2020 – Ozoir la Ferrière (77)
- Mardi 15 décembre 2020 – Haras de Jardy (92)
- Lundi 11 janvier 2020 – Ozoir la Ferrière (77)

Télécharger le bon d'inscription

Attirer de nouveaux publics et diversifier les produits

FORMATION TIR À L'ARC

- **Animée par Vincent Boubet**
- Lundi 7 décembre 2020 – Haras de Jardy (92)
- Lundi 11 janvier 2021 – CE de Chaville (92)

Télécharger le bon d'inscription

Photo © FFE

FORMATION RIDE & RUN

- **Animée par Pascal Mulet Querner**
- Lundi 25 janvier 2021 – Ecuries Artimus (77)

Télécharger le bon d'inscription

Développer ses compétences liées à la gestion de l'entreprise

FORMATION PACK OFFICE

- Animée par le CROSIF
- En visioconférence
- Mardi 9 février 2021 – Niveau 1
- Mardi 2 mars 2021 – Niveau 2

Télécharger le bon d'inscription

FORMATION RÉSEAUX SOCIAUX

- **Animée par le CROSIF**
- En visioconférence
- Mardi 24 novembre 2020 – Initiation
- Mardi 1er décembre 2020 – Facebook et Instagram

Télécharger le bon d'inscription

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS ÎLE-DE FRANCE

LE CROSIF

Le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France vous propose des formations spécifiques à un coût raisonnable pour les licenciés, les encadrants, les dirigeants, les salariés et les bénévoles du domaine sportif.
L'équipe d'animateurs spécialistes de thématiques diverses répondent aux besoins du milieu associatif et sportif.

Découvrez les formations proposées par le CROSIF

LES DIFFÉRENTS ORGANISMES DE FORMATION

ÎLE-DE-FRANCE

Téléchargez la liste des organismes de formations en Île-de-France

Métiers cheval

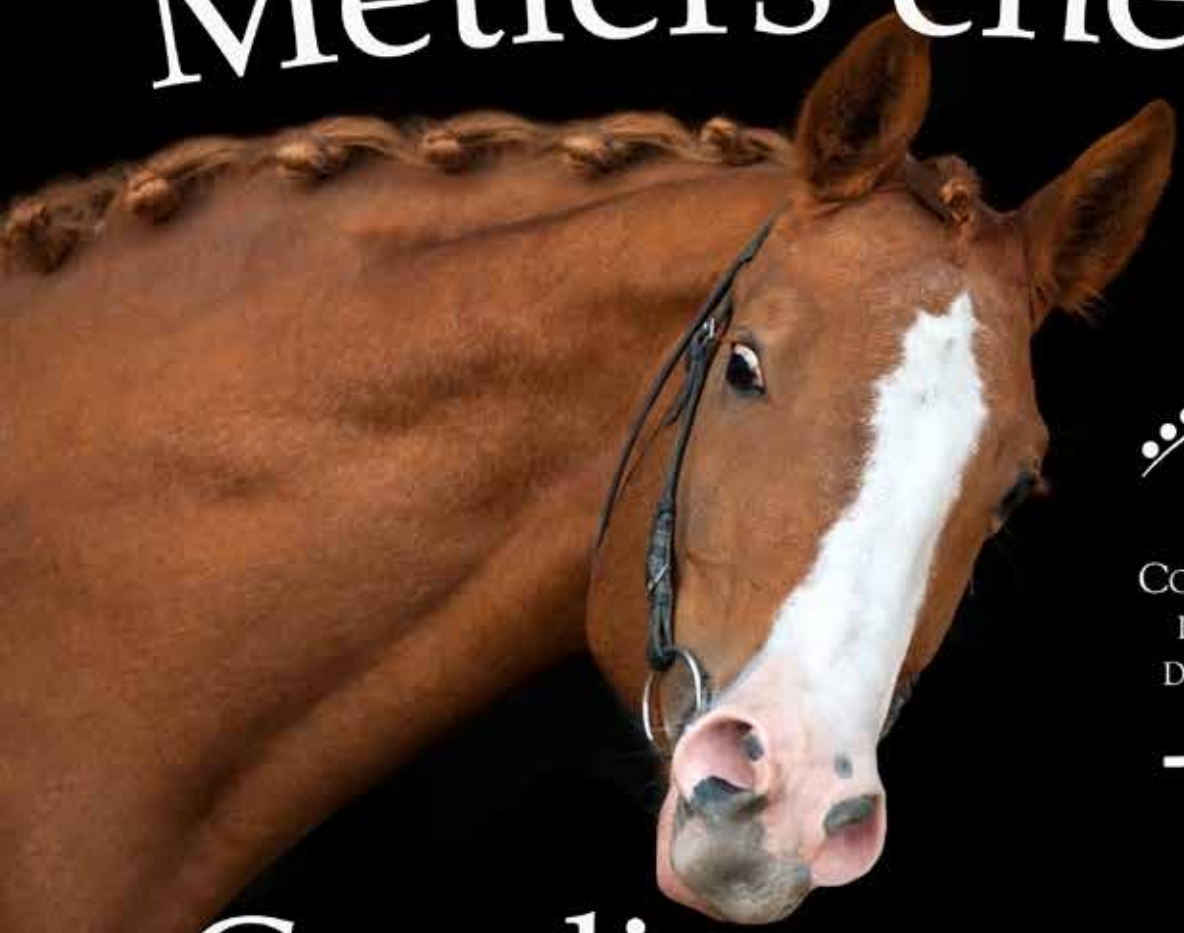

Comité Régional
d'Équitation
d'Ile de France

Cavalier *Degré*
Animateur *AAE, APB*
Spécialité *BFE*

Diplômes reconnus par l'État

Enseignant *BP JEPS*
Entraîneur *DE JEPS*
Instructeur *DES JEPS*

www.cheval-iledefrance.com

OFFICIELS DE COMPÉTITIONS

VISIOFFICIEL

INITIEZ-VOUS AU RÔLE DE JUGE CLUB !

Pour la première fois, le CREIF propose des visioconférences afin de faire découvrir le rôle des officiels de compétition et initier de nouveaux cavaliers. Ces formations, non qualifiantes, permettent aux licenciés de mettre un premier pied dans la cabane du jury depuis chez eux !

3 dates sont programmées :

- Juge de CCE (cross) avec Pascal Leborgne - 23/11
- Juge de Dressage avec Bertrand Hardy – 24/11
- Juge de CSO avec Damaris Ismalun - 25/111

Les sessions se tiendront de 17h à 19h et sont ouvertes à tous les licenciés franciliens.

Inscription en ligne

CALENDRIER DES FORMATIONS

Les officiels de compétition ont un rôle majeur dans notre vie équestre et occupent une place centrale sur les terrains de concours.

Veillant au bon déroulement des épreuves et à la sécurité des concurrents et de leurs montures, ils sont des centaines à œuvrer en Ile-de-France.

Le CREIF organise chaque année des formations à leur attention, et ce afin qu'ils soient informés de l'évolution du règlement, puissent échanger avec leurs pairs et maintiennent leur statut.

Nous remercions ceux qui, animés par leur passion et l'amour du bénévolat, font vivre les concours chaque année !

Devenir officiel de compétition

Les licenciés majeurs peuvent prétendre au titre de juge, d'arbitre ou de chef de piste sous certaines conditions. Celles-ci varient d'un rôle et d'une discipline à l'autre.

Vous pouvez consulter les critères d'éligibilité et cursus sur le site FFE.com, onglet Disciplines. Après avoir cliqué sur « Officiels de compétition », il est possible de télécharger les fichiers en PDF.

Devenez chef de piste de CCE
Devenez juge de CCE
Devenez chef de piste de CSO
Devenez juge de CSO
Devenez juge de dressage
Devenez Chef de piste d'attelage
Devenez Juge d'attelage
Devenez chef de piste de Hunter
Devenez juge de Hunter
Devenez juge de TREC
Devenez chef de piste de TREC POR
Devenez chef de piste de TREC PTV
Devenez juge de voltige
Devenez juge d'endurance
Devenez juge de Western
Devenez juge de Mountain Trail
Devenez arbitre de pony-games
Devenez un officiel de compétition de Horse Ball

Novembre				
Date		Lieu	Type	Niv.
28	S	Visioconférence	Juge de dressage	SQ/C

Décembre				
Date		Lieu	Type	Niv.
5	S	Jardy	Juge de dressage - RLM	TN
6	D	Jardy	Juge de hunter Equitation	TN
7	L	Jardy	Juge de hunter	E
12	S	Ozoir	Juge de dressage	CN/N
12	S	Jardy	Juge CSO	CN/N
13	D	Jardy	Juge CSO	N***/NE
13	D	Jardy	Chef de piste CSO (matin)	CN/N
13	D	Jardy	Chef de piste CSO (am)	CNE/NE

Janvier				
Date		Lieu	Type	Niv.
4	L	Ozoir	Chef de piste CSO	TN
5	M	Jablines	Chef de piste CSO	E
9	S	Jardy	Juge CSO	SQ
9	S	Ozoir	Commissaire paddock	SQ/C
10	D	Jablines /Paris	Commissaire paddock	N/NE
10	D	Jardy	Juge de CSO	SQ*/C
10	D	Jardy	Chef de piste CSO	SQ/C
11	L	Jardy	Chef de piste CSO	E
12	M	Jablines	Juge d'Equifun	TN
12	M	Jardy	Juge de dressage	E
15	V	Jardy	Chef de piste hunter Style	TN
15	V	Jardy	Juge Hunter Style	TN
16	S	Ozoir	Juge CSO	SQ/C
16	S	Jardy	Commissaire paddock	N/NE
17	D	Jardy	Commissaire paddock	SQ/C
17	D	Jardy	Chef de piste POR	TN
19	M	Jardy	Juge d'Equifun	TN
19	M	Jablines	Juge dressage	E
21	J	Jardy	Juge CSO	CN/N
22	V	Jardy	Chef de piste hunter Equitation	TN
23	S	Ozoir	Juge CSO	CN/N/NE
23	S	Jardy	Commissaire paddock	SQ/C
24	D	Jardy	Commissaire paddock	N/NE

Février				
Date		Lieu	Type	Niv.
6	S	Jardy	Juge PTV	TN
6	S	Eaubonne	Juge de dressage	SQ/C
7	D	Jardy	Juge attelage	TN
7	D	Jardy	Chef piste attelage	TN
13	S	Jardy	Juge de dressage	CN/N
14	D	Jardy	Juge de dressage	SQ/C
16	M	Jablines	Juge CSO	E/TN
20	S	Jardy	Juge de dressage RLM+PARA	CN/N
21	D	Jardy	Juge de dressage	CN/N
21	D	Jardy	Chef de piste PTV	TN

Mars				
Date		Lieu	Type	Niv.
6	*S*	Jablines	Juge de CCE**	*CN/N*
6	S	Jardy	Juge de voltige	TN
?	?	?	Chef de piste CCE	TN
13	*S*	Jardy	Juge CCE**	*SQ/C*
14	*D*	Jardy	Juge CCE**	*CN/N*

SQ = Sans qualification
C = Club
CN = Candidat National
N = National
CNE = Candidat National Elite
NE = National Elite
TN = Tous niveaux (sauf International)
E = Enseignant ou élève en formation (BPJEPS, DE, DES)

Attelage
CCE
CSO
Dressage
Hunter
Multi disciplines
Voltige
TREC
Equifun

* ou SQ mais avec une expérience en tribune (carton, chrono..)
** Dates susceptibles d'être modifiées
*** Ouverte aux Nationaux éligibles à une promotion National Elite en 2021

Comment s'inscrire ?

Ces formations sont gratuites et réservées aux licenciés majeurs.

Inscrivez-vous en ligne grâce aux formulaires :

Attelage
CCE
CSO
Commissaire au paddock
Dressage
Hunter
TREC
Voltige
Equifun

Attention ! Cette année, le nombre de participants par formation est limité. La priorité sera donnée aux officiels tenus de suivre une formation cette année.

Pour toute question, contacter Anaïs Alazard (aalazard@cheval-iledefrance.com)

FORMATION PROFESSIONNELLE

BPJEPS

De nouvelles dates ont été programmées ! Les cavaliers souhaitant intégrer la formation BPJEPS en 2021 peuvent dès à présent s'y inscrire.

DATES DE VETP

Haras de Jardy (92)	→	Lundi 7 décembre
UCPA La Courneuve (93)	→	Mercredi 16 décembre

Pour consulter l'ensemble des dates de VETP, cliquez ici

Télécharger la fiche d'inscription pour aux VETP

Pour plus de renseignements, contacter Nathalie Savary – nsavary@cheval-iledefrance.com

DEJEPS & DESJEPS

DERNIÈRES DATES DE VEP

Il s'agit de la dernière session de tests d'entrée ! Faites parvenir votre dossier à Rachel Seris pour rejoindre les candidats et devenir DEJEPS et DESJEPS !

Test d'entrée promotion 2021

Haras de Jardy (92)	→	Lundi 7 décembre
Ozoir la Ferrière (77)	→	Mardi 8 décembre
Haras de Jardy (92)	→	Lundi 14 décembre

Télécharger la fiche d'inscription pour les DEJEPS

Télécharger la fiche d'inscription pour les DESJEPS

Pour plus de renseignements, contacter Rachel Seris – rseris@cheval-iledefrance.com

LES ACTUALITÉS DES C.D.E.
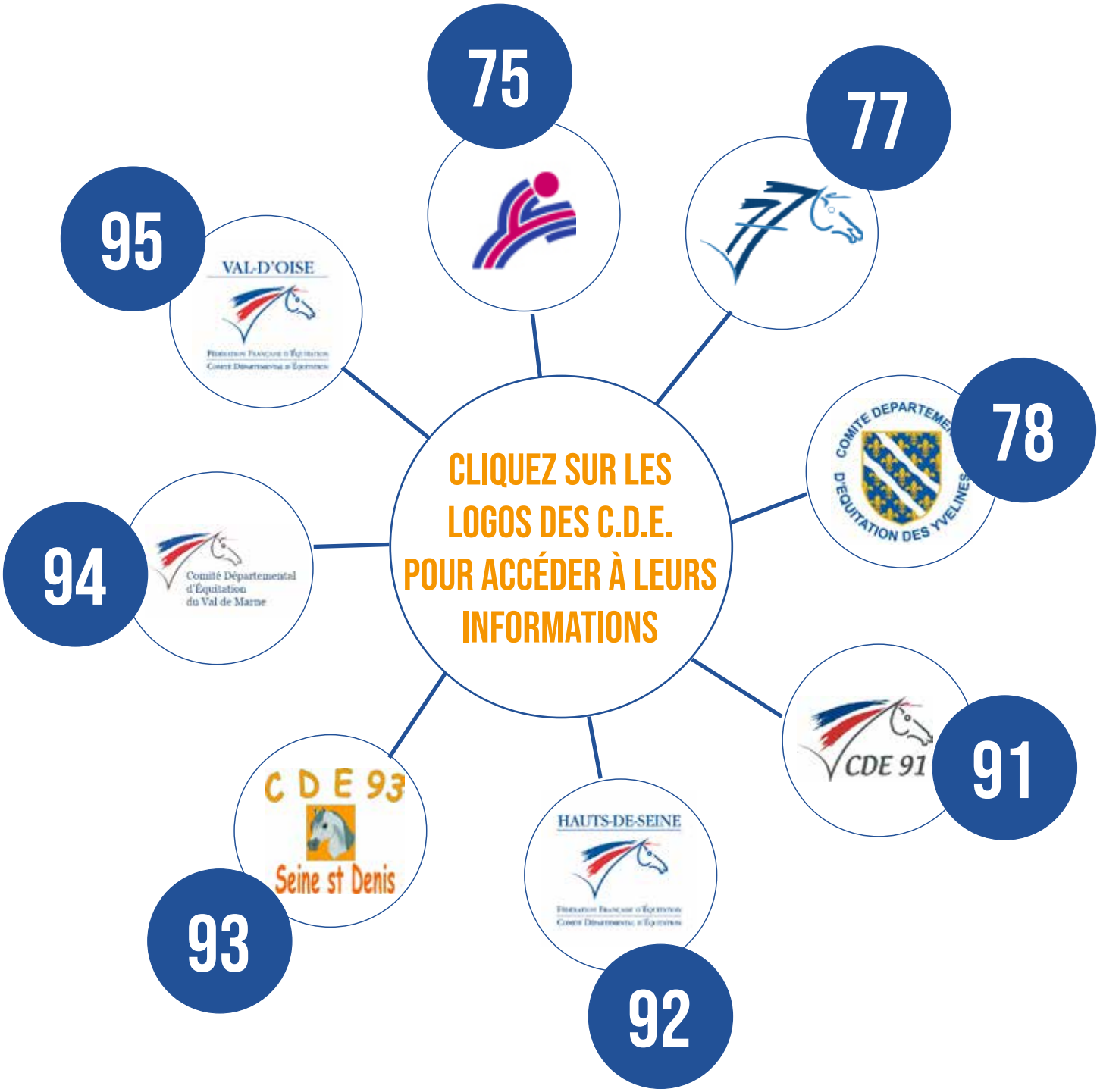
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX D'ÉQUITATION